



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21 Allée des Chênes - Z.I. La Voivre - BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9
Tél. : 03.29.31.10.74. – Fax : 03.29.34.59.61.

Madame, Monsieur le Maire

N / Réf. : FT/NB/36/2023
Objet : Comptages aux phares

Epinal, le 06 mars 2023

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges organise, avec le GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) du **Colon Madon**, des dénombrements lièvres par la méthode dite « des indices phares » **les vendredis 17 et 31 mars** prochains sur les communes figurant ci-dessous.

A ce titre, nous avons obtenu l'autorisation préfectorale d'utiliser des sources lumineuses pour ces comptages aux phares sur l'ensemble du territoire départemental. Des éclairages depuis des véhicules auront ainsi lieu lors de ces soirées entre 20h30 et 2h00 au plus tard.

Les véhicules seront équipés de deux phares portatifs (1 à gauche et 1 à droite) tenus par les occupants de la banquette arrière du véhicule et d'un gyrophare émettant une lumière jaune orangée ainsi qu'un panneau sur la lunette arrière du véhicule indiquant « opération de comptage en cours ».

Cette opération se fera avec le concours et sous la responsabilité des Lieutenants de Louveterie et des personnes mentionnées dans l'Arrêté Préfectoral 060/2023/DDT en date du 28 février 2023 et son annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Le Président,



Communes principales des circuits de comptages :
AHEVILLE, AVILLERS, AVRAINVILLE, BATTEXEY, BOUXURULLES,
CHAUFFECOURT, FLOREMONT, GIRCOURT-LES-VIEVILLE, HERGUGNEY,
JORXEY, MAZIROT, RAPEY, RUGNEY, SAVIGNY, SOCOURT, VARMONZEY,
VILLERS, VROVILLE, XARONVAL.